



PAROISSE CATHOLIQUE  
SAINT-PIERRE-LE-JEUNE  
7 rue Saint-Léon  
67000 STRASBOURG  
Tél. 03 88 32 43 19

Novembre 2021

## LE CONSEIL DE FABRIQUE COMMUNIQUE

---

# APPEL AU DON ANNUEL

---

Biens aimés du Seigneur,  
Chers paroissiens,  
Chers pèlerins de Saint Pierre le Jeune,

En arrivant dans ma nouvelle famille paroissiale, mes collaborateurs me partagent la difficulté pour la paroisse d'envisager de manière sereine le maintien de nos finances à l'équilibre si la relance de l'appel aux dons n'est pas suivie d'effets. Toutes les paroisses du monde sont concernées par cette « situation covid ».

Nous savons aussi que toutes les organisations, associations, fondations, organismes d'aide aux démunis, souffrent de cette situation criante. Pour y répondre rapidement, le gouvernement français a augmenté dès cet été **la défiscalisation des dons passant de 60 à 75%**. Pour beaucoup d'entre nous payant l'impôt, cet avantage fiscal nous permet de privilégier en priorité les organismes que nous souhaitons aider pour des raisons personnelles. Il nous permet de continuer à soutenir l'Église notre Mère, spécialement dans des « lieux incarnés » que nous affectionnons, par notre implication locale et personnelle : la paroisse.

Les « *Pages paroissiales de Saint Pierre* » ont fait état, des travaux nécessaires d'hier, d'aujourd'hui et de demain. M. Benoît de Crevoisier, Président de la Fabrique, y a exposé tout l'enjeu qui se pose à **notre famille paroissiale**.

Cette nouvelle lettre circonstanciée a pour objectif de venir à vous pour **solliciter votre bienveillance et votre aide matérielle** pour les besoins urgents de votre paroisse.

Vous assurant de ma prière quotidienne d'intercession pour vos intentions personnelles, je vous remercie pour votre charité.

Votre frère curé, Éric WOLLBRETT

## Le mot du Président du Conseil de Fabrique

Chers paroissiens de Saint-Pierre-le-Jeune,

Je me permets de vous interpeller à propos du don du culte pour lequel vous êtes d'habitude si généreux.

Vos dons sont essentiels pour l'équilibre des finances de la paroisse. Or sur les 9 premiers mois de 2021 on constate une chute dramatique du nombre et du montant de ces dons !

Voici un récapitulatif des dons, établi sur les 9 premiers mois de 2019, 2020 et 2021

Année (janvier à septembre)	2019	2020	2021
Nombre de dons	209	231	46
Montant des dons	29 000 €	26 000 €	10 000 €
Évolution		-11%	- 66%

Vous pouvez constater que la situation est sérieuse !

Merci donc à ceux qui penseront à s'acquitter de ce devoir avant le 15 décembre pour nous permettre d'éditer les reçus fiscaux. Merci à ceux qui seront en capacité, peut-être, d'augmenter leur don initial.

En un sens ceux qui ont attendu seront favorisés cette année puisque le gouvernement a bien voulu porter **la déduction fiscale à 75%** à concurrence d'un don de 554€. Et cette disposition est reconduite pour 2022. Rien n'empêche bien entendu de donner plus si vous le pouvez, au-delà de ce montant la déduction reste de 66% !

Ci-dessous l'article correspondant de la loi de finance rectificative 2021.

Benoît de Crevoisier

Président du Conseil de Fabrique

*TITRE II*  
**DISPOSITIONS PERMANENTES**  
*I. – MESURES FISCALES*  
**ET MESURES BUDGÉTAIRES NON RATTACHÉES**

**Article 7**

*I. – Le taux de la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 200 du code général des impôts est porté à 75 % pour les dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, effectués entre le 2 juin 2021 et le 31 décembre 2022, au profit d'associations culturelles ou d'établissements publics des cultes reconnus d'Alsace-Moselle. Les versements réalisés en 2021 sont retenus dans la limite de 554 €. Pour les versements réalisés en 2022, cette limite est relevée dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu de l'année 2021. Le montant obtenu est arrondi, s'il y a lieu, à l'euro supérieur.*

*Il n'est pas tenu compte de ces versements pour l'application de la limite de 20 % du revenu imposable mentionnée au même 1.*

### **Appel au Don – Modalités :**

**Vos dons sont déductibles de votre impôt sur le revenu à hauteur de 75%. Ainsi, un don de 400€ ne vous coutera en réalité que 100 € ; la différence étant compensée par la diminution de votre impôt. Vos chèques sont à mettre à l'ordre de « Fabrique de Saint Pierre le Jeune ». Un reçu fiscal vous sera évidemment transmis.**

**Nous vous rappelons que les dons peuvent se faire par virement.**

**IBAN Fabrique SPLJ : FR76 1470 7500 1036 2103 2247 672**

**BIC CCBPFRPPMTZ**

En cas de virement, merci de doubler votre envoi d'un mail à l'adresse [paroisse.cath.stpierre@wanadoo.fr](mailto:paroisse.cath.stpierre@wanadoo.fr) avec rappel de la référence du virement, du montant de votre don, de votre nom et de votre adresse postale, Pour nous permettre de vous retourner un reçu fiscal permettant de déduire 75% de votre don de votre revenu imposable.

Soyez remerciés par avance pour votre grande générosité.

## Entretien des objets de culte

La Fabrique est aussi chargée de l'entretien des objets du culte. Le patrimoine de la paroisse comprend en effet plusieurs calices, ciboires, patènes, encensoirs et ostensoirs datant parfois du 19<sup>ème</sup> siècle.

L'utilisation de ces objets pendant des dizaines d'années provoquent inévitablement l'usure des dorures ou des argentures.

En 2019 et 2020 ce sont deux grands chandeliers en laiton repoussé qui avaient été rénovés. Ils avaient été décabossés, dorés puis vernis pour protéger la dorure.

En 2021 nous devons poursuivre cette action et nous allons nettoyer et rénover un calice ancien et sa patène ainsi qu'un encensoir très encrassé par l'usage.



*Calice en argent plaqué or fin du 19<sup>ème</sup> siècle*



*Encensoir en bronze, initialement argenté*

...

La Fabrique confie ces travaux aux établissements Chevillard à Avrillé (49) qui est spécialisée depuis 1850 dans le travail des métaux nobles, tels le bronze, le laiton, l'or ou l'argent.

Il s'agit de travaux coûteux car employant beaucoup de main-d'œuvre très spécialisée. Votre aide par vos dons à la paroisse est toujours très nécessaire.

Merci d'avance pour votre grande générosité.

## Travaux autour de l'orgue 2021

Chers paroissiens de Saint-Pierre-le-Jeune,

Vous avez probablement remarqué une grosse activité autour de l'orgue de notre belle église.

Je me dois de vous donner quelques explications sur les travaux en cours et les échéances qui seront respectées.

Comme vous le savez le Conseil de Fabrique avait décidé fin 2020 de procéder aux opérations de relevage de l'orgue. C'est-à-dire une grande révision et nettoyage qui doit se faire tous les 20 ans environ pour garantir les qualités musicales et le bon fonctionnement de l'instrument.

La Fabrique a commandé ces travaux à la société Koenig, facteur d'orgues à Sarre-Union. Cette société connaît parfaitement l'instrument pour l'avoir construit en 2003. Il s'agit du premier relevage de l'instrument.

Les travaux ont commencé en mai par le démontage des grands tuyaux. C'est pourquoi le buffet de l'orgue apparaît tout vide.

En réalité pendant les travaux, le Récit expressif et le Positif de dos restent jouables pour la célébration des offices assurant un accompagnement minimal pour la beauté des offices.



*Le buffet de l'orgue vidé de ses tuyaux*

Cependant nous avons signalé à la ville de Strasbourg en 2014 des désordres structurels au-dessus de l'orgue qui avaient conduit à un empoussièrément prématuré et à des chutes de petits gravats sur le buffet de l'orgue. Il était donc important de remédier à ces désordres avant de remettre l'orgue en état par les opérations de relevage.

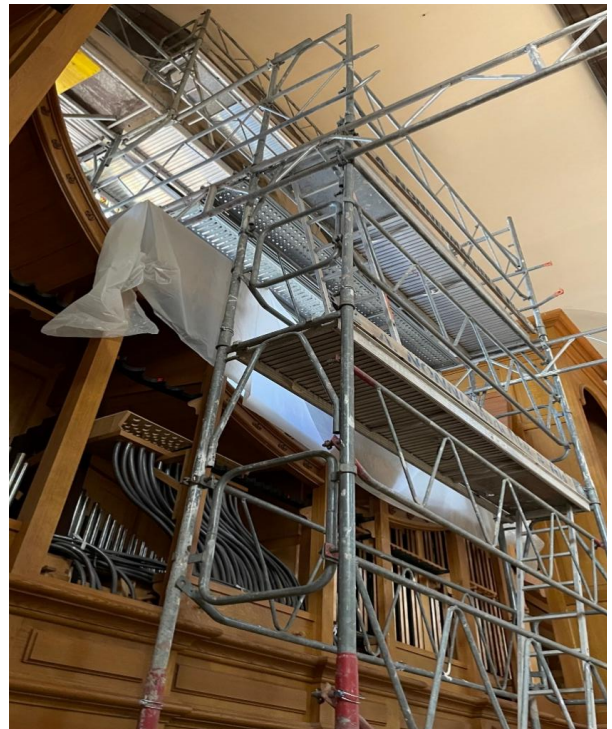
La ville de Strasbourg a donc missionné la société Chanzy-Pardoux, spécialisée dans les restaurations de monuments historiques, les investigations et travaux nécessaires pour supprimer ces chutes de gravats depuis la voûte, vérifier l'état de la rosace au-dessus de l'orgue et repeindre le tympan souillé au-dessus de la rosace.

C'est l'explication de ces échafaudages impressionnants que vous pouvez avoir pu observer au-dessus du buffet de l'orgue.

Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage de la ville ont été terminés en juin 2021 et les échafaudages démontés.

S'agissant du financement du relevage, compte tenu de cet empoussièrément qui a nécessité un relevage anticipé, la ville a pris à sa charge une part significative du coût du relevage en plus de la subvention habituelle de 10% du coût qui a été votée au Conseil Municipal du 21 juin 2021. Une subvention complémentaire substantielle sera versée par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Les travaux de relevage à proprement parler se déroulent pour une bonne part en atelier. Le remontage et la remise en fonction de l'orgue se dérouleront en novembre et devraient être complètement achevés à la fin de l'automne.



Ainsi l'orgue pourra à nouveau accompagner nos liturgies à la fin de l'année.

Je profite aussi de ces lignes pour remercier chaleureusement tous les généreux donateurs qui permettent le bon fonctionnement de la paroisse et accompagnent les projets sans cesse renouvelés du Conseil de Fabrique.

Benoît de Crevoisier  
Président du Conseil de Fabrique